

AUSTIN

HIVER 2009

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Mot de la mairesse

Je suis heureuse de m'adresser à vous tous, chers citoyens et citoyennes, à titre de nouvelle mairesse d'Austin.

La campagne électorale a cela de bon qu'elle permet aux candidats de rencontrer les électeurs et de prendre véritablement le pouls des citoyens. Je sors de l'expérience, grandie et enrichie, persuadée de connaître plusieurs de vos préoccupations : un bas niveau de taxes vient en tête de liste, suivi de près par les chemins, la qualité des services et l'environnement. Étonnamment aussi, certains disent qu'ils seraient prêts à payer plus de taxes pour avoir plus de services! Mais somme toute, il est un élément sur lequel tous s'entendent : la saine administration de la municipalité. Je saisis donc l'occasion pour remercier M. Roger Nicolet et les anciens conseils qu'il a dirigés.

Austin se situe aujourd'hui à un moment charnière. Comme toutes les municipalités qui nous entourent, nous devons gérer la croissance avec une vision d'avenir. C'est pourquoi nous entreprendrons dans les mois qui viennent une démarche de planification stratégique à laquelle vous serez tous conviés à participer. Il y va de notre avenir collectif et de la qualité de vie à laquelle nous tenons tant.

Pour le moment, sachez que je suis présente pour vous. Vous pouvez me rencontrer à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, le mardi avant midi et le vendredi après-midi. Je suis à votre écoute.

La mairesse,
Lisette Maillé

À propos du Centre Butters

Véritable joyau par sa situation unique près du cœur de la municipalité et par la vue magnifique qu'elle offre, la propriété connue sous le nom de « Centre Butters » a été inoccupée pendant de nombreuses années à la suite de la fermeture du centre d'accueil pour déficients mentaux vers la fin de 1991.

Au moment où le gouvernement du Québec cherchait à vendre la propriété, un groupe de citoyens a fait des pressions auprès du conseil pour que la municipalité l'acquière. Des démarches ont alors été entreprises, mais elles ont été abandonnées après qu'une étude technique eut chiffré à près de 300 000 \$ les travaux de forage d'un puits et de remise en état des installations septiques. Cependant, se rendant à l'argument que l'accès public à ce lieu panoramique d'intérêt régional, voire mondial, devait être protégé, le conseil a adopté en août 2004 un règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui oblige le propriétaire à présenter un plan de développement qui vise l'ensemble de la propriété de façon à encadrer son développement éventuel. Ce règlement explique clairement le type de projet permis et précise notamment que la municipalité

se réserve un accès aux terrains en hauteur de la propriété (ce qui est permis au titre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) afin d'y construire un belvédère pour que tous puissent continuer à jouir de ce qui est très certainement l'une des vues les plus pittoresques du Québec.

Quelques personnes se sont intéressées à la propriété, mais compte tenu des restrictions qui y étaient attachées ont choisi de ne pas l'acheter. Le promoteur qui a fini par l'acquérir l'a donc fait en toute connaissance de cause. À l'automne 2005, il a présenté au comité consultatif en urbanisme (CCU) – un comité entièrement formé de bénévoles – un projet qui ne couvrait qu'une partie de la propriété et qui ne reconnaissait pas le droit de la municipalité d'en garder une partie. Le CCU a donc recommandé au conseil de rejeter sa demande, ce qui a été fait en décembre 2005. Depuis, le promoteur a présenté à plusieurs reprises des éléments de projet, refusant de se soumettre aux exigences du PPCMOI de sorte que ni le CCU ni le conseil municipal n'ont véritablement jamais eu de projet à étudier.

Le CCU est en cours de reconstitution à la suite des élections. Il devrait siéger en janvier après la nomination de ses nouveaux membres. Il sera alors heureux de recevoir et d'étudier toute proposition qui lui sera présentée en bonne et due forme. Rappelons que les règles et les dispositions qui sont en vigueur servent à guider et à encadrer les projets de développement de telle sorte que le milieu et la communauté d'Austin y trouvent véritablement leur compte, d'une manière viable, équilibrée et durable. Il est essentiel que tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur la composition et l'évolution de la municipalité respectent les mécanismes existants pour en assurer la validité et la pertinence. S'y conformer, c'est se comporter en citoyen responsable.

Sommaire

Rapport du maire.....	2-3
Nouvelles des comités.....	4
Des cadeaux pour Noël.....	5
Échos administratifs.....	6

Nouveau conseil

À la suite des élections municipales du 1^{er} novembre dernier, 60,5 % des électeurs inscrits à Austin ont exercé leur droit de vote, signe que la démocratie est encore bien vivante chez nous.

Rappelons que chaque conseiller ne représente pas un secteur particulier de la municipalité, mais l'ensemble de la municipalité. Donc, vous pouvez communiquer avec n'importe lequel d'entre eux si vous avez besoin d'aide ou si vous désirez simplement nous faire connaître votre point de vue sur un dossier particulier.

Voici leurs coordonnées :

Lisette Maillé, mairesse
819-843-4281
l.maille@municipalite.austin.qc.ca

Arthur Bryant, siège 1
819-843-4129

André G. Carrier, siège 2
450-297-2145
a.g.carrier@municipalite.austin.qc.ca

Jean-Claude Duff, siège 3
819-843-2131
jc.duff@municipalite.austin.qc.ca

Marco Scholer, siège 4
819-843-7888
m.scholer@municipalite.austin.qc.ca

Jean-Marc Couture, siège 5
819-843-3964
jm.couture@municipalite.austin.qc.ca

Robert Benoit, siège 6
819-868-1369
r.benoit@municipalite.austin.qc.ca

Un grand départ

L'arrivée du nouveau conseil s'accompagne d'un grand départ, celui de M. Nicolet.

Simple citoyen désigné comme maire par le conseil le 29 décembre 1976 (à une époque où le français commençait à occuper une place prépondérante au sein de la société québécoise), M. Nicolet a dirigé les destinées de la municipalité avec grande habileté au sein des divers conseils qui se sont succédés au fil de ses 33 années à la mairie. Il a apporté une grande rigueur administrative à la municipalité et a contribué à son évolution vers la modernité. Il a également siégé à titre de préfet de la MRC de Memphrémagog pendant de nombreuses années.

Les citoyens d'Austin lui rendront hommage dans le cadre d'une réception en cours de planification.

Rapport de la mairesse

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, je suis très heureuse d'avoir le privilège, en ma qualité de mairesse d'Austin, de vous présenter le rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2009.

Situation financière courante

Les données dont nous disposons sur les activités financières au 31 octobre 2009 indiquent des revenus de l'ordre de 2 802 844 \$ et des dépenses de l'ordre de 2 621 322 \$. Le présent exercice devrait donc se conclure par un excédent des revenus sur les dépenses d'environ 181 522 \$.

Aussi serons-nous en mesure, à moins d'imprévus majeurs, d'équilibrer le budget sans utiliser le surplus affecté. Cette situation s'explique d'une part par une légère augmentation des revenus de taxes par rapport aux prévisions et par la réalisation des prévisions des droits perçus sur les mutations immobilières et d'autre part, par des dépenses non engagées, dont une provision pour l'éco-centre à Eastman (qui ne se concrétisera pas) et une provision salariale pour notre conseiller en environnement (qui a quitté son poste en septembre).

Somme toute, les finances de la municipalité se portent bien.

Orientations générales pour 2010

Au moment où vous lirez ces lignes, le budget 2010 aura déjà été adopté. Tout en étant à l'écoute de nos citoyens, nous savons que nous ne pourrions pas satisfaire toutes les attentes. Dans le contexte économique actuel, nous devons plus que jamais nous efforcer de gérer sainement l'argent des contribuables de manière à maintenir à leur niveau actuel, le taux de taxation et les services offerts à la population dans le respect des particularités des différents secteurs desservis.

La municipalité a déjà pris des engagements importants pour 2010. Les travaux d'asphaltage qui constituent la phase II de la réfection du chemin North se chiffreront autour de 2 M\$ (dont 600 000 \$ pour les rechargements préalables). Une partie des travaux devrait être financée par le programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence. De plus, un nouveau camion autopompe de 361 537 \$ sera livré et mis en service au cours du premier trimestre; il remplacera l'autopompe qui est en service depuis 1979. C'est le dernier véhicule que nous devons acquérir afin de nous conformer aux normes du schéma de couverture de risques en sécurité incendie que nous impose le ministère de la Sécurité publique.

Par ailleurs, la municipalité demeure très préoccupée par l'environnement. Nous croyons fermement qu'il faut agir maintenant dans une optique de développement durable. Le développement durable, précisons-le, est un mode de développement économique qui concilie le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. C'est donc dire que le développement durable ne nous condamne pas à ne rien faire, mais qu'il nous incite plutôt à agir, individuellement et collectivement, en ayant à l'esprit que les ressources ne sont pas éternelles. Nous allons donc multiplier nos initiatives environnementales, en collaboration avec les acteurs du milieu, dans les limites qu'impose le budget.

Dans un esprit de continuité, nous comptons poursuivre l'amélioration du réseau routier, appuyer les initiatives des nombreux comités de bénévoles et amorcer la démarche de définition d'une vision stratégique pour la municipalité afin de faciliter la planification et la détermination des priorités pour les années qui viennent.

Je termine en remerciant sincèrement tous les membres de l'équipe – employés, pompiers et élus – pour leur travail et leur dévouement dans tous les domaines qui touchent la qualité de vie des citoyens. Je dois également souligner le travail de tous les bénévoles, dont la générosité contribue à maintenir l'engagement communautaire qui est caractéristique de notre milieu. Enfin, merci, chères citoyennes et chers citoyens, pour votre soutien. Vous êtes notre source d'inspiration.

Lisette Maillé
Mairesse

Austin, le 9 novembre 2009.

États financiers 2008

fonds d'administration

Recettes et dépenses

Exercice se terminant le 31 décembre 2008

	Budget	Réalisation
REVENUS		
Total des recettes	2 662 976	2 549 983
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Total des dépenses	2 233 550	2 300 451
Conciliation à des fins budgétaires-financement	(147 163)	(137 563)
Affectation	(282 263)	(1 834)
Surplus réalisé		110 135

Rémunération des élus

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige le rappel de la rémunération des membres du conseil. En vertu du règlement 06-339 adopté le 8 janvier 2007, Austin verse au maire une rémunération de 9 040,64 \$ et une allocation de dépenses de 4 520,32 \$. La somme de 3 016,04 \$ est versée aux conseillers en rémunération et 1 508,92 \$ comme allocation de dépenses pour l'année 2009.

Des renseignements publics

Si un aspect particulier des finances ou de l'administration de la municipalité vous intéresse, vous pouvez vous adresser directement au secrétariat de l'hôtel de ville. Il s'agit d'information publique à laquelle vous avez accès. Par ailleurs, vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil, des extraits de règlements importants et d'autres renseignements sur la vie municipale à l'adresse www.municipalite.austin.qc.ca.

Rapport des vérificateurs

Tel qu'il appert au rapport des vérificateurs, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c. comptables agréés, les présents états financiers présentent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

Liste des contrats en vertu de l'article 955 du Code municipal.

Le rapport de la mairesse doit faire état des contrats :

a) comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport de la situation financière.

Aréo-Feu Ltée.....	35 724,80 \$
Calclo 2000 inc.	34 996,90 \$
Entreprise R.P. Enr.,	151 426,28 \$
Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	137 020,78 \$
Groupe Deslandes Fortin inc.....	60 884,83 \$
Le Groupe Poly-Tech.....	93 097,06 \$
Les Pavages Lavallée & Leblanc.....	25 323,50 \$
Sani-Estrie Inc.	159 957,36 \$
Sintra inc.	1 295 970,17 \$
Total.....	1 994 401,68 \$

b) comportant une dépense de plus de 2 000 \$ que la municipalité a conclus avec un même cocontractant depuis le dernier rapport de la situation financière de la municipalité lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Aucun

Projections concernant l'exercice courant

Revenus prévus jusqu'au 31 décembre 2009	
Taxe foncière générale.....	1 906 739
Tarifification pour services municipaux.....	516 996
Paiements tenant lieu de taxes.....	27 967
Transferts.....	28 446
Services rendus aux organismes municipaux.....	135 431
Imposition de droits.....	182 646
Autres revenus.....	4 619
Total des revenus projetés.....	2 802 844

Dépenses de fonctionnement prévues jusqu'au 31 décembre 2009

Administration générale.....	603 489
Sécurité publique.....	652 357
Transport - réseau routier.....	546 153
Hygiène du milieu/matières résiduelles.....	324 304
Aménagement, urbanisme et développement.....	144 820
Loisirs et culture.....	102 041
Frais de financement.....	67 075

Total des dépenses de fonctionnement projetées..... 2 440 240

Autres activités de financement et affectations..... 181 082

Excédent net projeté pour l'exercice 2009..... 181 522

Nouvelles des comités

Recherché : Infographiste bénévole!

Les comités Culture et Loisirs en particulier recherchent quelqu'un pour les aider dans la conception d'affiches et d'annonces pour leurs activités. C'est une tâche spécialisée qui demande un coup d'œil d'artiste et la connaissance de logiciels couramment utilisés. Si vous avez ce talent et que vous aimeriez vous engager dans la vie communautaire de la municipalité, vous avez là une belle occasion! Communiquez avec nous à info@municipalite.austin.qc.ca.

Embellissement

Le comité d'embellissement remercie MM. Gordon Bryant, Malcolm Juby et Michel Viscogliosi qui ont fourni les articles qui ont servi à la décoration automnale du parc Fessenden.

Le comité travaillera cet hiver à l'ébauche d'un **plan d'embellissement d'ensemble** pour le cœur du village afin d'harmoniser les efforts et de mettre en valeur ce lieu de grande visibilité pour la municipalité.

Culturel

Le comité a offert des activités variées lors de son neuvième **Samedi culturel**, le 26 septembre dernier. La population a été invitée à assister à une **causerie donnée par les archéologues** qui ont effectué des sondages archéologiques tout le long du ruisseau Powell, durant l'été 2009. Les recherches ont mis au jour les vestiges d'un complexe préindustriel datant du dix-neuvième siècle, composé de quelques barrages et digues, et de moulins pour scier le bois, pour moudre le grain et pour fouler des étoffes de laine. Les vestiges sont encore visibles aujourd'hui; vous pouvez en voir des photos dans le rapport des archéologues *Complexe préindustriel de Millington. Les moulins de Millington*, que vous pouvez consulter à l'hôtel de ville d'Austin ou vous procurer au coût de 20 \$.

La présentation a été suivie d'un **concert « Espacios íntimos »** au cours duquel la chanteuse Francine Poitras a offert un répertoire de compositions et de pièces latino-américaines, une envolée chaude et passionnée toute en douceur et en finesse.

Pour terminer la journée, un **cocktail dînatoire** pour fins gourmets, préparé par une équipe dynamique de bénévoles, a fait le ravissement des plus de 75 convives. Ce fut un beau succès! Le comité remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont mis la main à la pâte!

L'expo-vente de Noël à la fin de novembre a été très courue. Quelques 200 personnes sont venues visiter et acheter les beaux produits offerts par une vingtaine d'artisans et d'artistes des métiers d'art, venant d'Austin et de la région : articles en cuir, chapeaux de feutre, chocolat, objets de bois, poupées, sculptures, bijoux, tricots, broderies, dentelles,

vitraux, savons, produits de beauté bio, photographies, peintures, cristal – et plus! Merci à tous pour nous avoir donné l'occasion de faire des cadeaux des fêtes originaux!

Si vous désirez vous joindre au comité ou participer à certaines de ses activités, veuillez vous adresser à la présidente, Madeleine Saint-Pierre au 819 843-6063.

Loisirs

Si simple soit elle, la fonction de surveillant de **patinoire** représente un grand nombre d'heures : onze semaines d'affilée, sept jours sur sept avec, pour seules journées de congé, Noël et le Jour de l'An; treize heures d'affilée, sans pause, les samedis, dimanches et congés scolaires. Au total, 482 heures! On comprendra qu'il était devenu très difficile de trouver une personne pour assumer cette tâche. C'est peut-être ce qui explique qu'un très grand nombre de municipalités du Québec se passent maintenant de surveillant. C'est ce que nous ferons chez nous cet hiver. Un préposé montera la glace et en fera l'entretien, déblaira les accès, ouvrira et fermera le chalet, et s'occupera d'organiser des ligues de sports et des activités de glace. Une nouvelle fonction toute simple sera installée sur le site Web de la municipalité qui permettra aux citoyens de s'inscrire pour organiser des parties.

L'horaire précisant les heures réservées au patinage libre et au hockey sera affiché sur les lieux, à l'hôtel de ville et sur le site Web à www.municipalite.austin.qc.ca.

Comme nous n'avons qu'une patinoire et que peu de gens l'utilisent simultanément,

le comité a établi des règles de partage pour que les joueurs de hockey et les patineurs y trouvent tous leur compte. Donc, pendant les périodes de patinage libre, en présence de patineurs, voici les règles qui s'appliqueront. **Hockey** – Quand il y a seulement quelques joueurs de hockey, le jeu doit se faire sur une moitié de la patinoire, en largeur. Les lancers frappés et les tirs levés seront interdits. **Pratique de tirs au but** – La pratique doit se faire sur une moitié de la patinoire, en longueur, avec un seul filet contre la bande.

Le chalet sera ouvert selon l'horaire établi. Un téléphone sera accessible en cas d'urgence. Comme il n'y aura plus de surveillant, nous rappelons aux parents que la patinoire n'est pas une garderie. Nous comptons sur la collaboration et le sens civique de tous pour que l'ordre soit maintenu.

Nous avons une belle grande patinoire et de beaux équipements. Organisez des rencontres avec des amis! Sortez en famille! Profitez-en!

Pour vivre pleinement les **plaisirs d'hiver**, le comité organise une journée d'activités au parc municipal le 20 février, en collaboration avec Kino-Québec. Le programme est en cours de planification, mais de belles surprises vous attendent... Espérons que vous – et Mère Nature – serez au rendez-vous!

Le comité profitera de cette journée pour organiser un souper-bénéfice dans le but de recueillir des fonds pour l'aider à gâter un peu plus les enfants durant l'année.

Communications avec le citoyen

Le **bulletin municipal** est actuellement publié trois fois par année. Sa publication coûte cher en papier, en temps et en argent. C'est d'ailleurs pour ces mêmes raisons qu'une foule de revues et de magazines – même certains grands journaux nationaux – sont passés à la version électronique. Le bulletin est déjà accessible en ligne sur le site Web de la municipalité. Vous pouvez même avoir accès aux numéros antérieurs!

Le comité des communications a donc recommandé une démarche de rationalisation de la distribution du bulletin. Les citoyens d'Austin qui ont une adresse postale sur le territoire (c'est-à-dire les résidents permanents) continueront de recevoir le bulletin imprimé. Il est envoyé par envoi postal à 800 portes, à peu de frais. Ceux qui n'ont pas une adresse postale à Austin, c'est-à-dire les résidents non permanents, devront s'abonner au bulletin pour le recevoir en version imprimée. L'abonnement est gratuit, mais il permettra de limiter la distribution aux citoyens qui tiennent réellement à le recevoir sous forme papier.



À l'attention des résidents non permanents

Pour continuer de recevoir le bulletin imprimé, vous devez remplir le coupon d'abonnement ci-dessous et le retourner à l'hôtel de ville ou en informer le secrétariat par courriel (voyez les coordonnées de la municipalité au dos du bulletin), faute de quoi vous ne recevrez plus le bulletin à compter du prochain trimestre.

J'aimerais recevoir le bulletin imprimé, à l'adresse postale ci-dessous.

Nom : _____

Rue : _____

Ville : _____ Prov. _____ Code postal : _____

Des cadeaux pour Noël

Le don d'organes – un cadeau de vie

Le 27 avril dernier, David Barbeau, un citoyen d'Austin, a perdu la vie à l'âge de 19 ans lors d'un accident bête survenu sur la route 112 à Magog.

Le 23 octobre dernier, David était au nombre des plus de 200 donateurs d'organes qui ont reçu le titre posthume d'Ambassadeur de la santé, lors d'une grande cérémonie empreinte de respect et de reconnaissance de l'Association canadienne des dons d'organes, qui a eu lieu à la Cathédrale St-Michel de Sherbrooke.

Pour les proches de David, le don d'organes aura donné un sens à sa mort, puisque ce don a permis de sauver ou d'améliorer les conditions de vie d'au moins quatre personnes. Comme le dit sa mère, Diane Perron, « Sa mort n'aura pas été inutile. David, je l'appelle maintenant mon héros. Les gens doivent être conscients de l'importance des dons d'organes. »

Afin de démystifier le don d'organes et de tissus, d'encourager les gens à signer le consentement au dos de la carte d'assurance maladie et de soutenir ceux qui sont touchés par la greffe, trois personnes de la région, dont l'une de nos ex-concitoyennes, Brigitte Corbeil, ont fondé la société **Pose un geste**. Pour obtenir des renseignements sur le don d'organes, nous vous invitons à consulter le site www.poseungeste.com.

Les dons d'organes sont l'un des plus beaux cadeaux que vous puissiez laisser derrière vous. Prendre le temps de signer votre consentement pourrait grandement améliorer la longévité et la qualité de vie d'un autre.

Conseils pratiques pour un Noël écolo

En cette période du temps des fêtes, la société d'État RECYC-QUÉBEC vous rappelle quelques trucs et conseils pratiques, afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV) des ressources, avant, pendant et après Noël.

Avant :

- La période du temps des fêtes est propice pour donner et recevoir des cadeaux, mais également pour faire preuve de générosité. Si vous avez des jouets, des livres, des vêtements ou d'autres objets en bon état que vous n'utilisez plus, pourquoi ne pas leur donner une deuxième vie et faire plaisir à quelqu'un d'autre? Consultez le *Répertoire québécois des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs* de RECYCQUÉBEC pour trouver les coordonnées d'organismes qui seront heureux de récupérer vos biens et de les redistribuer.
- Privilégiez les cadeaux réutilisables, recyclés, équitables, biologiques ou produits localement. Pour trouver de bonnes idées de cadeaux, visitez la section *Liens d'intérêt – Achats et consommation responsables* dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.
- Lors de votre magasinage des fêtes, n'oubliez pas d'emporter vos sacs réutilisables avec vous. Pratiques, ils peuvent contenir plusieurs présents et évitent l'accumulation de sacs à la maison. C'est une bonne façon de protéger les ressources et l'environnement!
- Évitez d'ensevelir vos cadeaux sous une montagne de papier d'emballage, de rubans et de choux. Utilisez plutôt des sacs réutilisables ou faites preuve d'imagination en utilisant des pages de magazines, des calendriers expirés ou tout autre papier récupéré.
- Faites vos propres décorations avec des objets que vous avez déjà sous la main... Laissez aller votre imagination! Profitez-en pour passer un moment en bonne compagnie en créant des décorations uniques.

Pendant :

- Si vous devez apporter des mets préparés pour les occasions spéciales, mettez-les dans des plats réutilisables. Pour les réceptions où vous avez un grand nombre d'invités, demandez à certains de vous aider en apportant de la vaisselle durable afin d'éviter d'utiliser celle jetable. Il existe également des entreprises spécialisées dans la location d'équipements et d'accessoires pour vos réceptions (vaisselle, verres, ustensiles, nappes, chaises, etc.).
- Privilégiez l'utilisation d'un pichet et de verres réutilisables pour servir de l'eau ou d'autres boissons.
- Gardez votre bac de récupération à portée de main lors de vos activités et de vos soirées. Vos invités pourront donc y déposer bouteilles, contenants et autres objets de plastique, de verre, de métal et de carton, pour qu'ils soient recyclés. Consultez *l'@bc du recyclage à domicile* pour savoir ce que vous pouvez mettre dans votre bac. En plus, le ménage se fera plus rapidement!
- Au moment de déballer les cadeaux, prenez soin de récupérer papiers et rubans pour les réutiliser l'an prochain. S'ils sont trop abîmés, gardez-les pour faire du bricolage!

Après :

- Rappelez vos contenants de bière et de boissons gazeuses consignés chez votre détaillant. En plus d'obtenir le remboursement du montant de la consigne, vous permettrez ainsi qu'ils soient recyclés et transformés en nouveaux produits.
- Le temps des fêtes terminé, vous voudrez vous débarrasser de votre arbre de Noël. Récupérez d'abord guirlandes, lumières et glaçons métalliques pour les utiliser l'année suivante.

Consultez **l'@bc du recyclage à domicile**, le **Répertoire québécois des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs** et la section **Liens d'intérêt / Achats et consommation responsables**.

Source : Recyc-Québec <http://ofsys.com/T/OFSYS/H/9549/JmZxPL/Noel-ecolo.pdf>

Échos administratifs

À propos de la collecte aux deux semaines

Il y a deux grandes raisons pour lesquelles la très grande majorité des municipalités du Québec ont adopté la collecte des matières résiduelles toutes les deux semaines :

1) du point de vue de l'environnement, nous devons absolument réduire la quantité de matières enfouies, et 2) du point de vue de l'administration, nous souhaitons réduire les coûts associés à la collecte. Or il n'y a qu'une seule façon d'atteindre ces deux objectifs : modifier nos habitudes et, dans ce cas-ci, cela passe par le compostage.

Les matières résiduelles compostables représentent de 40 à 45 pour cent de l'ensemble des matières résiduelles. Malgré le potentiel important de récupération qu'elles offrent, à peine 5 pour cent d'entre elles sont récupérées.

À la campagne, il est facile de composter... même en hiver! Il suffit de jeter les résidus de table (fruits, légumes, etc.) et les résidus verts (feuilles mortes, gazon, résidus de jardinage, etc.) dans un petit tas. Le printemps venu, retournez-le tout et laissez la nature faire son œuvre.

Conduite en hiver

Êtes-vous chaussés pour l'hiver? Les pneus d'hiver sont conçus spécifiquement pour offrir une adhérence maximale sur les surfaces glacées ou enneigées. Parce qu'ils sont indispensables pour améliorer votre sécurité sur les routes, ils sont aussi obligatoires du 15 décembre au 15 mars. Rappelons aussi qu'on ne roule pas sur les chemins de campagne accidentés comme on roule en ville! Réduisez la vitesse, particulièrement pendant la nuit et les intempéries, et soyez toujours aux aguets pour les animaux qui pourraient surgir devant vous.

N'oubliez pas qu'il est interdit de stationner les véhicules sur la voie publique, la nuit (de minuit à 7 h) du 1^{er} novembre jusqu'au 1^{er} avril, et ce, pour faciliter les opérations de déneigement.

Pour toute urgence concernant le réseau routier, vous pourrez communiquer avec M. David Cormier au 819 820-5928 ou avec Arthur Bryant ou Jean-Marc Couture, conseillers qui siègent au comité de voirie. Vous trouverez leurs coordonnées au www.municipalite.austin.qc.ca.

Décès d'un ancien conseiller

Le 25 novembre dernier, M. Allen Dowbiggin, ex-citoyen d'Austin, est décédé à son domicile à Strathroy en Ontario. On se souviendra que M. Dowbiggin avait été honoré lors du brunch des bénévoles en avril dernier pour ses 20 années de dévouement à titre de conseiller municipal.

Sécurité incendie

Lors de sa réunion ordinaire du 6 juillet dernier, le conseil municipal a adopté le Règlement sur la sécurité incendie, qui répond aux exigences du Schéma de couverture de risques incendie adopté par la MRC et imposé par le ministère de la Sécurité publique.

En vertu de l'article 8 de ce règlement, des détecteurs de monoxyde de carbone conformes à la norme CAN/CGA-6.19-M doivent être installés selon les recommandations du fabricant dans

- toute construction dans chaque pièce desservie par un appareil à combustion
- toute construction dans chaque pièce desservie par une porte qui donne directement dans un garage et qui est contigu à la maison
- chaque résidence où l'on retrouve des ateliers utilisés pour la réparation d'outils ou d'appareils domestiques ou autres fonctionnant à combustion et où les appareils peuvent être mis en marche pour la réparation ou l'ajustement.

Nous vous invitons à consulter le règlement sur le site Web de la municipalité à l'adresse <http://www.municipalite.austin.qc.ca/documents/20090706OR.pdf> pour obtenir tous les renseignements à cet égard.

Séances du conseil

Les séances du conseil ont lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Austin (21 chemin Millington), le lundi à 19 h 30 aux dates suivantes : 11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, mardi 7, septembre, 4 octobre, 1^{er} novembre, 6 décembre

Horaire des fêtes

Veillez noter que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 24 décembre au 4 janvier.



*Que la joie et la paix vous illuminent en ce Noël
et durant toute la nouvelle année.*

Le bulletin d'information est publié trois fois par année par la municipalité d'Austin. Il est distribué par la poste dans tous les foyers et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Tél. : 819-843-2388
Télé. : 819-843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>